RÈGLEMENT - MODALITÉS PRATIQUES DU JEU
« Concours BAMBOO »

Les présentes modalités pratiques du jeu concours ci-après présenté (« Modalités Pratiques du Jeu ») sont soumises aux « Conditions Jeux Concours » qui sont disponibles sur www.post.lu/contest. En cas de divergence entre ces Modalités Pratiques et les Conditions Jeux Concours, les Modalités Pratiques du Jeu prévalent.

POST Telecom S.A., société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B43290, ayant son siège social au 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (ci-après dénommé « l'**Organisateur** »), organise le jeu « Concours BAMBOO », accessible à ses clients LuxDSL, LuxFibre, BAMBOO 1 et BAMBOO 2 sans TV, valable au Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le « **Jeu** ») et sous réserve de souscription à un Pack BAMBOO Trio via le formulaire en ligne sur la page www.post.lu/concours-bamboo.

Le planning du jeu sera le suivant :

- Le Jeu concours débutera le 15 mars 2024 avec la distribution des flyers et se terminera le 19 avril 2024 à 14h avec tirage au sort du gagnant parmi les souscriptions BAMBOO Trio réalisées à partir du formulaire en ligne.

Les gagnants remporteront un lot parmi les suivants :

- 1 x SMARTTV Sony 55'
- 2 x Enceinte Harman Kardon Onyx Studio 7
- 1 x Tablette SAMSUNG TAB S9FE 5G GRIS 128GB
- 3 x abonnements 24 mois de PostTV
- 3 x VOD gratuites sur PostTV

Le Jeu se déroulera de la manière suivante :

• Tout participant ayant rempli le formulaire en ligne sur le site www.post.lu/concours-bamboo et souscrit à un abonnement BAMBOO Trio se voit le droit de participer au présent Jeu Concours.
• Toute personne ayant participé au jeu concours comme mentionné ci-dessus pourra être tirée au sort pour remporter l'un des lots lors du tirage mentionné dans l'art.2.
• La détermination du gagnant se fera par tirage au sort sur le site de l'Organisateur, au 1, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Sous réserve des dispositions précitées relatives aux mineurs, seule la personne tirée au sort se verra attribuer le lot correspondant. Le gagnant sera informé par téléphone, courrier, courriel ou SMS. Le lot sera disponible dans un délai de quinze (15) jours suite à la date de la notification du gain, à l'adresse définie par l'organisateur et transmise au gagnant. Passé ce délai, le lot sera automatiquement perdu.

Pour les autres modalités, veuillez consulter nos « Conditions Jeux Concours » qui sont disponibles sur www.post.lu/contest